

LA BANQUE DU PEUPLE

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

RAPPORT DES DIRECTEURS SUR LES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE—M. BOUSQUET EXPLIQUE LA SITUATION COMMERCIALE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

La réunion annuelle et générale des actionnaires de la banque du Peuple a eu lieu, à ses bureaux, rue St-Jacques, le 2 mars. Y assistaient Messieurs Jacques Grenier, J.-S. Bousquet, W. Thomas, John Crawford, D.-B. Muir, W. Evans, John Morrison, Alphonse Leclair, Nolan Delisle, Geo. Bruch, Louis Armstrong, P.-P. Martin, Ant. Branchaud, R. Rikardike, McCulloch, G.-C. Dunlop, Daigle, J.-Y. Gilmour, J. Birch, L. Galinneau et le Dr D. J. Jardins.

Le président de la banque, M. Jacques Grenier, est appelé à la présidence et le caissier, M. J.-S. Bousquet, est nommé secrétaire.

Le président—Je ne vous retiendrai pas en vous parlant longuement des opérations de la banque, vu qu'elles vous seront expliquées, suivant l'usage, par le caissier. Au cours de ses observations, il vous fournira tous les renseignements que vous désirerez que ne contient point le rapport annuel.

LE RAPPORT ANNUEL DES DIRECTEURS

soumis aux actionnaires, à leur assemblée générale, tenue en conformité de la clause XVI de l'acte d'incorporation, est comme suit :

Les directeurs ont l'honneur de soumettre aux actionnaires le rapport des opérations de cette banque pour l'année finie le 28 février, 1891.

RAPPORT DES PROFITS POUR L'ANNÉE FINIE LE 18 MARS 91

Dr.

Dividende, 3 pour cent payé le 1er septembre 1890	\$ 36,000 00
Dividende, 3 pour cent, payable le 2 mars, 91	36,000 00
Montant porté au fonds de réserve	25,000 00
Balance portée au compte de profits et pertes	3,141 43
	\$100,141 43

Cr.

Profits nets de l'année, dépenses payées et déduction faite des dettes mauvaises ou douteuses	\$100,141 43
	\$100,141 43

Les profits nets de l'année, déduction faite des dettes mauvaises ou douteuses et des frais d'exploitation, s'élèvent à \$100,141 43.

A part cette somme nous avons payé des dividendes aux actionnaires de six pour cent par année et porté au fonds de réserve un montant de \$25,000, qui porte le fonds de réserve à \$425,000.

Nos dépôts accusent une augmentation, tandis que nos avances aux clients et notre circulation accusent une petite diminution. La diminution dans la circulation provient du faible besoin d'argent pour le transport de la récolte.

L'augmentation en ce qui regarde les immeubles vient de ce que nous avons trouvé absolument nécessaire d'agrandir l'espace pour l'avantage des clients et à cause de l'augmentation du volume de nos affaires, ce qui nous a fait acheter, dans le but de construire, les deux propriétés avoisinant la banque.

Une succursale de la banque a été ouverte en août dernier sur la rue Sainte-Catherine-Est. Le grand montant d'affaires et les diverses industries de cette partie de la ville, nous font espérer que la banque y fera de bonnes affaires. Un département d'épargne a aussi été ajouté à cette succursale et le succès obtenu jusqu'ici a répondu à notre espoir.

Durant l'année, l'Acte des banques a été étudié par la législature et renouvelé pour dix ans. Nous avons le plaisir d'annoncer à nos actionnaires qu'on nous a renouvelé notre charte.

Le gouvernement, cependant, en renouvelant la charte, a jugé bon d'y introduire une clause qui limite à soixante-quinze pour cent le pouvoir d'émettre des billets. Mais la banque peut émettre des billets en sus de ce montant en déposant, au ministère de la finance et chez le receveur général, en argent ou en obligations du gouvernement du Canada, un montant égal au surplus des billets émis ; pourvu, toujours, que dans aucun cas le montant total de nos billets en circulation ne dépasse le montant de notre capital payé.

Nos succursales ont été inspectées durant l'année et elles fonctionnent très bien.

Il nous fait plaisir de déclarer aux actionnaires que nos employés, par leur fidélité et leur travail assidu, nous ont grandement secondé.

Les opérations de l'année n'ont pas donné tout le résultat que nous attendions, mais à cause de circonstances quelque peu difficiles, pour les banques, nous espérons que les actionnaires seront satisfaits.

Par ordre du Bureau,

J. GRENIER,

Montréal, 2 mars, 1891.

Président.

ÉTAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES À LA FIN DE L'ANNÉE, 28 FÉVRIER, 1891.

Dr.

A Circulation	\$ 709,824 00
A Dépôts ne portant pas intérêt	1,550,538 28
A Dépôts portant intérêt	2,411,254 45
A Montant dû à d'autres banques	71,551 78
A Capital payé	\$1,200,000 00
A Fonds de réserve	425 000 00
A Profits et pertes	53 349 82
A Dividende No 90 payable le 2 mars 1891	36,000 00
A Dividendes non réclamés	5,798 67
	1,720,148 49

Cr.

Par numéraires	\$ 50,189 95
Par billets du gouvernement	324,507 00
Par billets et chèques sur d'autres banques	210,471 25
Par balances dues par d'autres banques	43,288 09
Par prêts payables à demande et à courte échéance sur stocks et obligations	447,206 58
Immédiatement disponible	\$1,075,662 87
Par Prêts et escomptes courants	5,100,928 34
Par Billets et comptes échus, garantis	26,115 27
Par Billets et comptes échus, non garantis	18 967 14
Par Obligations et hypothèques	85 271 15
Par Immeubles	89 611 79
Par Propriétés de la banque	66,760 44
	\$6,463,317 00

J.-S. BOUSQUET,
Caissier.

Nous, soussignés, auditeurs, nommés à la dernière assemblée générale des actionnaires, après avoir examiné les livres, vérifié le numéraire et la monnaie légale en caisse ; après avoir, en un mot, pris connaissance de l'actif et du passif de la corporation de la Banque du Peuple, avons l'honneur de faire rapport que nous avons trouvé le tout correct et méritant notre approbation.

P.-P. MARTIN,
NOLAN DELISLE,
LOUIS ARMSTRONG,
Auditeurs.

Montréal, 2 mars 1891.

DISCOURS DU GERANT

M. Bousquet a parlé comme suit : Je n'ai que quelques mots à ajouter au rapport des directeurs, qui embrasse tout ce qui concerne nos opérations depuis la dernière assemblée des actionnaires de cette institution. L'année écoulée a été remarquable par le grand nombre de désastres dans toutes les branches du commerce. Le montant de nos prêts, qui s'élève aujourd'hui à \$5,593,217 33, nous prouve que nous sommes intéressés au succès de presque toutes les lignes de commerce de cette province, car toutes les avances sont faites dans la province ; il vous prouvera en même temps que les risques et responsabilités de nos directeurs, dans l'administration des affaires de la banque, ont été pour eux une cause de grande anxiété durant l'année. La banque a aujourd'hui plus de quinze mille clients à qui elle prête de l'argent, six mille déposants, et ses transactions d'argent annuelles, que font ses cinquante-cinq employés, s'élèvent à la somme de \$140,000,000. Conduire avec succès, sans perte aucune, les affaires d'une banque aussi importante que la nôtre, est chose impossible, dans des circonstances aussi défavorables que celles que nous traversons, et il serait superflu, pour moi, de vous dire que nous n'avons fait aucune perte. Il y a eu quelques faillites parmi nos clients, plus ou moins désastreuses les unes que les autres, et nous avons essuyé notre part des pertes générales.

La diminution dans le résultat final de nos opérations de la dernière année peut vous porter à croire qu'il y a eu diminution dans le volume des affaires ; mais tel n'est pas le cas. Bien qu'on remarque une diminution de \$80,000 dans le montant de nos prêts, nos dépôts s'élèvent à la somme de \$3 961,792 73, contre \$3,911,638 50 l'année dernière. La diminution de notre circulation est due au faible mouvement de la récolte.

Les recettes brutes, bien qu'elles ne soient pas tout à fait aussi considérables que celles des douze mois précédents, excèdent de trente pour cent, (30 p.c.) notre capital, et la diminution des recettes nettes dépend entièrement d'une augmentation des intérêts payés sur les dépôts et de pertes plus considérables qu'auparavant causées par les faillites.

A tout considérer, le bilan qui vous est soumis aujourd'hui, bien que les directeurs de la banque ne soient pas satisfaits de la somme des profits réalisés, démontre, toutefois, que le succès de nos opérations s'est bien maintenu, si l'on considère la dépression générale des affaires.

REVUE GÉNÉRALE

L'année 1890 a été au point de vue financier, commercial et agricole, caractérisée par une dépression et une stagnation générale dans les affaires. Il y a eu partout une diminution importante dans le chiffre des opérations et si l'on en juge par le nombre des faillites la situation

commerciale n'est pas rassurante. D'après les rapports de nos agences mercantiles, le montant total du passif des faillites dans cette province, l'année dernière, s'est élevé à \$8,580,257 83 contre \$6,856,110 76 l'année précédente et \$4,467,826 14 en 1888.

D'après ces revers, il est certainement permis de conclure que le commerce en ce pays a, à la suite de diverses circonstances malheureuses, éprouvé un rude choc et que somme toute, la situation telle que représentée par la feuille de balance, indique que les recettes n'ont guère contribué à augmenter la richesse du pays.

Les faillites, cette année, dépendent, en grande partie, des causes suivantes. Si l'on recherche les causes principales de l'état peu satisfaisant des opérations de l'année, on remarque : la pression sérieuse et extraordinaire que le marché monétaire a éprouvée durant toute l'année ; la baisse dans la valeur des grains ainsi que le bas prix du foin, et surtout l'adoption, dans le cours du mois d'octobre dernier, par le congrès des États-Unis, d'un nouveau tarif qui nous fait voir que nos voisins ont jugé à propos de protéger, entre autres choses, leurs intérêts agricoles. Pour atteindre ce but, ils ont haussé les droits sur les produits étrangers au point de rendre l'accès de leur marché impossible aux produits étrangers, ce qui affecte, par conséquent, l'une des branches les plus importantes de notre commerce d'exploitation, vu qu'ils ferment virtuellement l'entrée à nos produits agricoles. Cette loi venant en vigueur à une saison où nos cultivateurs, depuis des années, avaient toujours trouvé un marché à leur porte où il leur était facile d'écouler le surplus de leurs produits, a eu un effet imprévu et désastreux.

Au commencement du printemps, les cultivateurs, comptant sur leur marché ordinaire, avaient fait de fortes semailles ; la privation inattendue de ce marché a dérangé leurs calculs et leur a fait subir des pertes considérables.

Il s'ensuit que la plus grande partie de leurs produits agricoles se trouve aujourd'hui dans leurs granges, qui étaient déjà remplies par le produit de la récolte de 1889 ; il y a surtout abondance de foin, qui n'est pas en demande et dont le prix est très bas. De fait, le prix du foin ne rapporte pas aux cultivateurs plus que les frais de son transport sur le marché. C'est ce qui explique la diminution dans la valeur des terres, la détresse des cultivateurs et pourquoi ceux-ci se trouvent incapables de payer les intérêts échus sur des hypothèques. Un grand nombre d'eux se trouvant dans l'impossibilité de contracter de nouveaux emprunts pour sortir d'embarras, se sont trouvés dans une position très critique et plusieurs ont succombé.

Dans les cercles du commerce, ce sont les marchands des campagnes qui comptent surtout sur les recettes des cultivateurs pour alimenter leur commerce, qui ont éprouvé le premier choc et ensuite la dépression est devenue générale. C'est ce qui explique les nombreuses faillites, la baisse considérable du chiffre des affaires dans le commerce en gros, les plaintes que l'on entend au sujet du recouvrement des créances dans les districts ruraux et la stagnation et la dépression qui se font sentir dans le monde des affaires. L'impossibilité de vendre le produit de notre récolte a privé le pays de millions de piastres et nous a enlevé la facilité d'acheter pour ce montant ; c'est à cette même cause qu'il faut attribuer la rareté de l'argent.

LA SITUATION AGRICOLE

Nous devons admettre que le nouveau tarif américain, désigné sous le nom de loi McKinley, a jusqu'à un certain point affecté temporairement nos relations commerciales et qu'il a provoqué une crise générale chez la classe agricole. Pour juger de la portée de ceux qui frappent la classe agricole et afin de calculer l'effet qu'il produira sur la production, la consommation et l'activité dans le commerce, il faut examiner la liste des produits exportés et leur valeur. D'après les statistiques du gouvernement, la valeur des produits agricoles exportés par le Canada aux États-Unis en 1889 s'élève à neuf millions et un quart. Dans cette somme là, la province d'Ontario figure pour une large part. Ainsi, cette année-là, ses exportations d'orge et d'avoine se sont élevées à près de \$8,000,000. Pour notre province, le foin a été l'article le plus important, figurant au tableau des exportations pour une somme de \$600,000. Donc, étant admis que le nouveau tarif des États-Unis rend le marché de ce pays inaccessible à nos produits agricoles, la diminution dans l'exportation des produits agricoles du Dominion sera de neuf millions et un quart, chaque province supportant sa part. La classe agricole de la province de Québec pour sa part, sera donc privée d'un débouché pour l'écoulement de ses produits qui représentera une diminution dans le chiffre de \$1,000,000 dont \$600,000 affectent les exportations du foin.

En supposant que la loi McKinley fasse cesser la culture du foin en cette province, on se demande ce que les cultivateurs doivent faire pour remédier au mal et se débarrasser de la perte d'un marché qui, depuis des années, a été une source de revenus pour eux.

CE QU'IL FAUT FAIRE

Les cultivateurs ont plusieurs moyens à leur disposition pour se débarrasser de la perte de ce marché. En premier lieu, pour se retirer de la position fâcheuse dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui, il faut adopter sans retard, un nouveau mode de production pour suppléer aux besoins des pays étrangers, et si nous ne pouvons modifier notre mode de culture, et cela pas plus tard que ce printemps, il est plus que probable qu'il s'en suivra des conséquences fâcheuses. La classe agricole, comme toutes